

Transmis au rectorat le: 27/05/2025

Publié en ligne le: 27/05/2025



Le Doyen de la Faculté Droit Science Politique

Vu l'article L 613-1 du code de l'éducation ;

Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;

Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;

Vu le règlement général des études et des examens de l'Université Bretagne Sud validé en CFVU le 16 juin 2022 ;

Arrêté : 24 - 2

Article 1^{er} : le jury de la 2^{ème} année de Licence de Droit est constitué de la façon suivante au titre de l'année universitaire 2024-2025 :

L2 Droit		
Jury de Semestre 1	Jury de Semestre 2	Jury de L2 *
<p><u>Président :</u> Stéphanie RENARD</p> <p><u>Liste des Membres Enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs participant à la formation :</u></p> <p>Jérémy ANTIPASS Eleanor BRETON Laurence GUYON Sylvain LEMOIGNE Eric PECHILLON Annabel QUIN</p>	<p><u>Président :</u> Stéphanie RENARD</p> <p><u>Liste des Membres Enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs participant à la formation :</u></p> <p>Romain BAREAU Eleanor BRETON Laurence FEUILLARD Alexandra FERENTINOU Laurence GUYON Elise LHERITIER Victor LE BRETON BLON</p>	<p><u>Président :</u> Stéphanie RENARD</p> <p><u>Liste des Membres Enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs participant à la formation :</u></p> <p>Jérémy ANTIPASS Romain BAREAU Eleanor BRETON Alexandra FERENTINOU Laurence FEUILLARD Laurence GUYON Elise LHERITIER Victor LE BRETON BLON Eric PECHILLON Annabel QUIN</p>

Article 2 : La fonction de Président, ou de membre de jury ne peut être déléguée. En cas d'empêchement, le doyen prend un nouvel arrêté de nomination de jury. Le Président du jury fixe les dates de séance et convoque les membres du jury. Le jury délibère valablement si la moitié + 1 de ses membres au moins est réunie.

Article 3 : Le Doyen de la Faculté est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Vannes, le 20 novembre 2024

Le Doyen de la Faculté,

Anne-Sophie LAMBLIN-GOURDIN



* le jury de L2 comprend une partie ou la totalité des membres de jury des quatre premiers semestres et a minima les présidents de jury, les directeurs d'études de ceux-ci, et valide le DEUG de Droit.